



**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**MOIS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE 2019 :
QUAND L'ÉCONOMIE SOCIALE PERMET AUX TRAVAILLEURS DE DEVENIR DES ENTREPRENEURS**

Québec, le 4 novembre 2019 – Durant tout le mois de novembre, le Québec célèbre son économie sociale et ses 11 200 entreprises. La Fédération des coopératives des paramédics du Québec (FCPQ) est fière d'en représenter quelques-unes.

« Les valeurs de démocratie qui animent l'économie sociale sont très présentes dans les coopératives de paramédics », explique monsieur Pascal Rivard, président de la FCPQ, avant de préciser : « Nos entreprises ambulancières regroupent des travailleurs qui ont fait le choix de devenir des entrepreneurs collectifs. En tant que membres de la coopérative, ils participent aux décisions qui les concernent et prennent une part active au développement de leur entreprise. » Comme toute entreprise collective, la coopérative de paramédics place l'humain au cœur de ses préoccupations, comme en témoigne l'indice Léger de bonheur au travail qui situe les OBNL et les coopératives en tête de son classement, avec un score de 75,85 %.

En économie sociale, les entreprises visent d'abord et avant tout à répondre aux besoins de leurs membres et de leur communauté. Elles prennent de nombreuses formes (OBNL, coopératives, mutuelles), par lesquelles elles impliquent leurs membres, qui incluent souvent leur personnel ou leur clientèle, dans le processus décisionnel. Bien sûr, elles proposent des biens et des services, mais elles s'assurent en même temps que leurs actions génèrent un impact social concret basé sur des valeurs de démocratie, d'équité et de solidarité. Pour connaître les activités du Mois de l'économie sociale, visitez : <https://www.mois-es.com/fr/partout/>

À propos des coopératives de paramédics au Québec

Les coopératives de paramédics emploient 1 576 paramédics membres et membres auxiliaires travailleuses et travailleurs. Elles offrent de l'emploi à plus de 1 750 personnes. Elles dispensent plus de 200 000 transports, soit 30 % de l'ensemble des transports préhospitaliers au Québec. Elles desservent 32 % de la population du Québec. Les coopératives de paramédics détiennent 30 % de tous les permis d'ambulance délivrés sur le territoire québécois.

- 30 -

Source :

Kevin Gravier
Conseiller principal aux communications
Fédération des coopératives de paramédics du
Québec
418 622-1001, poste 271

Information :

J. Benoit Caron
Directeur général
Fédération des coopératives de paramédics du
Québec
418 717-8882